RCS : BLOIS
Code greffe : 4101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BLOIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 00232
Numéro SIREN : 512 470 675
Nom ou dénomination : ABAKUP

Ce dépôt a été enregistré le 22/05/2015 sous le numéro de dépôt 1344

Marie-José CURFS
Commissaire aux Comptes

ABK

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET A LA TRANSFORMATION SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL ABAKUP EN SAS

Inscrite près la Cour d'Appel de REIMS
39 Rue du Docteur Moret 51700 DORMANS
Tel : 06.75.06.85.59 _ Fax : 03.26.52.85.49 _ E-mail : mj.curfs@orange.fr
SIRET : 419855275 00063_ Numéro TVA intracomm. : FR79419855275 _ APE : 6920Z

SARL ABAKUP
49 Grande Rue
41370 JOSNES
RCS BLOIS 512 470 675

A l'associée unique,

En ma qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par votre gérant, j'ai établi le présent rapport afin :

* de vous présenter mon analyse de la situation de la société ;
* de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard des normes professionnelles applicables en France de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels, qui ont été arrêtés au 31 décembre 2014, n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 784 985 € et un résultat net de 62 244 €.
- Il n'a pas été établi de situation intermédiaire postérieure.
- La société a connu un fort développement en 2014 avec un chiffre d'affaires qui a progressé de 170%.
- Les charges externes (achats d'études et prestations) représentent l'essentiel des dépenses de la société et le résultat net a été bénéficiaire en 2013 et 2014.
- Les capitaux propres, après affectation du résultat 2014, s'élèvent à 78 417 €.

Mission du commissaire à la transformation

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard des normes professionnelles applicables en France de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- A vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.
Aucun avantage particulier n'a été stipulé.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Dormans,
Le 29 Avril 2015

Marie-José CURFS,
Commissaire aux Comptes

